Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Association genevoise pour la protection des civils

M. Eric Choisy a 80 ans

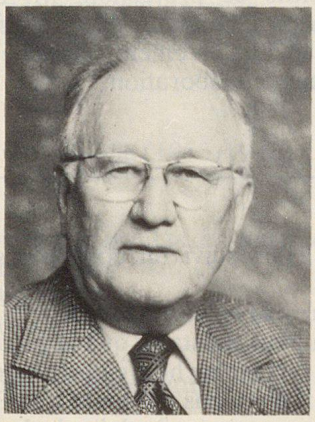

Notre très estimé président a en effet 80 ans. Qui en le voyant toujours plein de vie et d'activité aurait donné cet âge à ce grand amoureux de la montagne et de la musique.
Président de notre association depuis le 23 février 1966, nous lui devons entre autres la constitution de nos deux commissions: l'Information et le Secourisme auxiliaire. Des principaux faits marquants nous relèverons:
– en janvier 1967 publication du premier bulletin qui paraît actuellement à raison de 10 numéros par an;
– en mai 1968, l'AGPC expose dans le cadre des journées genevoises de la défense nationale;
– mai 1970, l'AGPC participe au 100e anniversaire de la Société suisse des sapeurs-pompiers;
– septembre 1971, grande exposition au Grand Passage;
– en 1972 débutent les cours de secourisme auxiliaire qui sont donnés dans les communes non astreintes à la protection civile, afin de permettre aux habitants de ces communes de bénéficier d'une formation de secourisme identique à celle donnée à toutes les personnes astreintes à la protection civile;
– dès 1972, l'étude de l'aperçu partiel sur la protection civile publié par la commission d'étude du Département fédéral de justice et police nous a permis d'apprécier ses conseils judicieux;
– en 1974, les activités de notre section et en particulier de son bureau, nous permet de proposer M. Henri Schmitt, président du Conseil d'Etat à la candidature de président central de l'Union suisse pour la protection des civils. M. Schmitt est élu le 28 septembre à l'Assemblée des délégués à Weinfelden.

Père de trois enfants et de douze petits-enfants, Eric Choisy a un violon d'Ingres... le piano. Après avoir étudié cet instrument au Conservatoire, il participe régulièrement à des séances de musique de chambre et tient l'orgue de la paroisse de Satigny. Il peut d'autre part se vanter de posséder un solide curriculum vitae. Qu'on en juge:
De 1920 à 1928: Ateliers de Sécheron, ingénieur puis chef du service des moteurs de traction; de 1928 à 1952: directeur de la Compagnie genevoise des tramways électriques; de 1939 à 1973: administrateur des Services industriels de Genève, président (1941-1950), président comm. de construction de Verbois; de 1943 à 1976: membre du Conseil d'administration et du Comité de direction de l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS); de 1950 à 1976: président de la SA Grande Dixence, puis président d'honneur; de 1953 à 1972: membre du Conseil d'administration de la SBS (Bâle); de 1967 à 1976: président de la SA Electro-Calcul (Lausanne); dès 1968: président du Centre électronique horloger SA (Neuchâtel); dès 1969: président de la Commission scientifique de la Chambre suisse de l'horlogerie.
De 1947 à 1948: président de l'Union d'entreprises suisses de transports publics; de 1949 à 1957: président de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, puis membre d'honneur de cette société; de 1949 à 1952: président du Comité international des sciences de l'ingénieur de l'UNESCO; de 1954 à 1959: président de la Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs, puis président d'honneur; de 1957 à 1963: délégué de la Suisse au Comité de l'OCDE pour les questions de personnel scientifique et technique; de 1958 à 1971: président de l'Association suisse pour l'énergie atomique, puis président d'honneur; de 1963 à 1964: président du Forum atomique européen (Paris); dès 1967: président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Lausanne; de 1968 à 1975: président de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, puis président d'honneur; dès 1972: président de la Section suisse occidentale de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national.
Sans oublier son activité politique:
De 1963 à 1971: député au Conseil des Etats; de 1963 à 1972: président de la Commission fédérale pour les affaires spatiales; de 1964 à 1967: président de la Commission fédérale pour l'économie hydraulique et énergétique; de 1965 à 1967: président du Conseil général de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne; dès 1967: président du Comité industriel et de la Société d'aide aux laboratoires de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne; membre du bureau central du Parti libéral genevois et du Comité central de l'Union libéral-démocratique suisse.
Souhaitons donc bon anniversaire à ce diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne avec doctorat honoris causa, en lui disant tout simplement et très démocratiquement:

Merci, Monsieur le Président.

wb

En bref

Pully. La Municipalité demande au Conseil communal de lui allouer un crédit de 3 750 000 francs pour la construction d'un complexe de protection civile, au nord de la place de la Clergère, comprenant notamment un abri public de 820 places, un garage pour les véhicules et le matériel du service du feu, et une station de lavage pour les véhicules communaux. Répartition des frais: protection civile: 2 709 800 francs, service du feu: 761 170 francs, installation de lavage: 164 870 francs. Participation de la Confédération et du canton: 2 074 000 francs.
Saint-Aubin-Sauges. Le Conseil communal a nommé M. Paul Favre, chef local de la protection civile, en remplacement de M. Charles Baur, démissionnaire pour raisons professionnelles. M. Baur a été vivement remercié de sa précieuse collaboration apportée à la commune.
Sonvilier. Le projet de construction d'un poste pour la protection civile, combiné avec la station d'épuration des eaux, sera prochainement transmis à l'Office fédéral de la PC à Berne. La demande de dérogation pour cette construction en zone agricole a déjà été admise.
Villars-Bretaye. Un exercice intéressant a eu lieu le 27 janvier à Bretaye, sous l'experte direction de M. E. Wattenhofer. Il s'agissait d'exercer la collaboration de la protection civile des communes de Rougement, Château-d'Œx, Ollon, Leysin et Aigle, chargée des liaisons par radio, avec la colonne de secours, avec chiens, de Villars. Le but consistait à roder le système d'alarme et les liaisons lors d'une intervention de sauvetage. Trois hommes étaient ensevelis sous des avalanches, et un autre perdu sur les pistes de ski. Certes, les circonstances

ne pouvaient pas être comparables à une intervention véritable, mais cet exercice a permis de faire des expériences et d'en tirer des enseignements.

Villeneuve. La commune de Villeneuve va prochainement mettre au concours divers postes d'employés permanents, pour le centre d'instruction régional de protection civile, destiné aux organismes locaux de protection de 21 communes. Il s'agira d'engager des instructeurs, un secrétaire-comptable, un magasinier et un cantinier.

Vissoie. La protection civile et les pompiers disposeront prochainement de locaux répondant aux prescriptions. Un projet actuellement à l'enquête publique prévoit la réalisation d'un centre anniviard d'intervention.

Canton de Genève. M. Roche, chef de la section des constructions du service cantonal de la protection civile, atteint par la limite d'âge, a pris sa retraite. Pendant près de trente-quatre ans, il a dirigé la construction de plus de 300 000 places abritées, et près de 60 dispositifs de protection. M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal PC, l'a vivement remercié de sa précieuse collaboration.

La Chaux-de-Fonds
Au Tribunal de police

Vivent la protection civile et l'amitié scellée à grands coups de poing!

Des bagarres entre foireurs vindicatifs, il s'en produit périodiquement aux abords de certains établissements publics. Et dans la mesure où elles impliquent généralement des gens qui, à défaut de toujours les chercher, ne font pas grand-chose pour les éviter, on peut les considérer comme folkloriques. Parfois, pourtant, elles peuvent prendre une dimension particulière. C'est le cas de la bagarre qui trouvait son épilogue judiciaire au cours de l'audience du 9 février du Tribunal de police, que présidait M. P.-A. Rognon, assisté de M. O. Brand, substitut-greffier.

Les deux bagarreurs sont aujourd'hui prévenus: B. C. et C. R. Ce dernier fait défaut à l'audience, et s'en est excusé. A vrai dire, il s'en est fallu de peu qu'il fasse définitivement défaut, et ne puisse même plus s'en excuser. Déclenchée sans motif véritable, la bagarre a en effet failli très mal se terminer: C. R., la carotide tranchée, n'a dû qu'à l'efficace intervention d'un secouriste amateur de ne pas «y rester»...

Ce soir-là, B.C. avait passablement bu et il avait l'alcool agressif. Au milieu d'une tablée, ce genre d'agressivité est facile à entretenir... A un moment donné, comme il réitérait des provocations à l'un des gars de la tablée, qui ne tenait pas à y donner suite, c'est R. qui s'est levé, lui aussi éméché, et qui s'est offert à assouvir la «soif de bagarre» manifestée par C. Les deux antagonistes se connaissaient à peine; ils sont sortis du bistrot et ont commencé, devant un parterre de spectateurs, à se bourrer la g... autrement qu'à coup de verres! Mais le coup de verre vint quand même: lorsque, déséquilibré par un coup, R. partit en arrière, bouscula la porte d'entrée de l'immeuble et vint briser de la tête une vitrine publicitaire placée dans le corridor. C'est en voulant se dégager des débris de cette vitrine qu'un morceau de verre lui trancha l'artère carotide.

On accuse maintenant C. d'abandon de blessé, pour n'avoir pas secouru R. Il s'en défend énergiquement, et sa thèse, appuyée par ce que les témoignages permettent de reconstituer, est plausible:

Quand j'ai voulu m'approcher de R., ceux qui avaient assisté à la bagarre m'en ont empêché par la force, probablement parce qu'ils croyaient que je voulais continuer!

Mais ces mêmes spectateurs ne faisaient pas grand-chose d'autre pour ce blessé qui perdait son sang en abondance. C'est du moins ce qu'explique, de manière très directe, le jeune homme qui, attiré par le bruit, est intervenu alors:

– Quand je suis arrivé, il y avait au moins un litre de sang par terre, déjà, et tous les gens qui étaient là se contentaient de regarder R. se vider à grandes giclées. Il y avait même une infirmière, là, et c'est ce qui m'a le plus fait rire, de la voir ne pas bouger alors que je savais qu'elle venait de réussir ses examens... R. était calme, pas paniqué, et j'ai pu facilement comprimer l'artère avec mes doigts. J'ai même dû m'engueuler avec les ambulanciers, quand ils sont venus, parce qu'ils ne voulaient pas que je monte avec: ils voulaient que je lâche, et ils voulaient coucher R. sur la civière. Pour finir, ils ont compris. A l'hôpital aussi, ça n'a pas été tout seul, et le premier toubib qu'on a vu voulait aussi que je lâche, mais quand ça a fait une giclée de sang contre le mur, ils m'ont dit de continuer à presser!

– Mais vous, demande le président, vous aviez suivi un cours de secouriste?

– Oui, à la protection civile.

– On peut constater que la protection civile sert même hors catastrophe!

Mais il n'y a pas de doute que R., lui, n'est pas passé très loin de la catastrophe... Grâce à son sauveteur, après quatre jours d'hôpital, il a pu rentrer chez lui. L'affaire a pu ainsi rester anecdotique. La prévention d'abandon de blessé tombant à la lumière des témoignages, restait au tribunal à réprimer l'ivresse publique et le scandale. Il en coûtera 300 francs d'amende à C. et 100 francs à R., plus 280 francs de frais qu'ils se partageront solidairement. Ils le peuvent désormais. Car le plus drôle de l'affaire, c'est que nos deux bagarreurs sont devenus depuis les meilleurs amis du monde, et qu'ils se sont équitablement partagé les frais d'hôpital, déjà! L'amitié scellée à grands coups de poing et vivant grâce à l'enseignement de la protection civile, avouez que la fable ne manque pas d'originalité!

L'Impartial, jeudi 10 février 1977

Réd. Ces circonstances, plutôt curieuses, apportent, par contre, la preuve de l'utilité des cours de protection civile!

Canton de Neuchâtel

Extrait du rapport de gestion de l'année 1976

Généralités

Le développement de la protection civile du canton s'est poursuivi à un rythme que l'on peut qualifier de normal. Le ralentissement qui s'était déjà manifesté en 1975, dans le secteur des constructions, s'est maintenu sans aggravation particulière.

Il est regrettable de constater que depuis plus d'un an, aucun ouvrage important, destiné aux organismes de protection locaux, n'a été réalisé dans le canton, malgré certaines facilités qui auraient pu être accordées, afin de favoriser la relance dans le domaine des constructions.

Constructions d'abris privés – 228 décomptes ont été liquidés:

	Abris	Places protégées	Subventions cantonales payées
Pour les 23 communes astreintes aux mesures de protection civile	216	7809	Fr. 996 662.–
Pour 3 communes non astreintes	12	627	Fr. 107 433.–
Totaux	228	8436	Fr. 1 104 095.–
Situation actuelle (1953-1976)	3575	118 204	Fr. 9 207 682.–

Le nombre de projets de construction d'abris privés et publics s'élève à

494 abris privés	15 100 places protégées	Fr. 9 062 833.–
1 abri public	1 210 places protégées	Fr. 558 500.–
495 abris	16 310 places protégées	Fr. 9 621 333.–

(promesses de subventions)

Instruction

A fin 1976, l'Office cantonal de la PC dispose de 103 instructeurs:
27 cantonaux, 76 communaux.
Il a délégué 60 participants à des cours fédéraux.

Participation à l'ensemble des cours en 1976:

Personnes comvoquées 1335

			pourcentage
Licenciées avant les cours pour raisons professionnelles, maladie, etc.	127		9,73 %
Personnes ayant passé la visite d'entrée en service: 55	–		4,11 %
Licenciées médicalement	16		1,22 %
Licenciées pour d'autres raisons valables	2		0,15 %
Défaillants à l'entrée en service	21		1,61 %
Licenciées pendant les cours pour diverses raisons	10		0,77 %
Défaillants pendant les cours	3	179	0,23 %
Total des participants		1156	

Livraisons de matériel aux communes

	Valeur	Subventions fédérales	Subventions cantonales	Participation des communes
1976	337 296	205 741	65 778	65 775
1966 - 1976	8 424 480	4 906 391	1 759 048	1 759 040

MEXAG
SICHERHEITSTECHNIK
8042 ZÜRICH, Riedtlistrasse 8
Telefon 01 60 17 69, Telex 59 943

Notstromleuchten

Unsere Notstromleuchten geben sofort strahlend helles Licht bei Stromausfall. Wir führen tragbare Wand- und Einbaumodelle. Normal- oder Halogenlicht.

ab Fr. 229.–

MEXAG

Zivilschutz-Schirme

Heute unbeschränkt sofort lieferbar. Farbe der Schirme: gelb/schwarz, mit massivem Griff und Metallgestänge.

Die Idee dieser Schirme, auf dem Umschlagbild unserer Nummer 6/76 farbig angekündigt, hat gut eingeschlagen. Bereits wurden über 700 Schirme im In- und Ausland verkauft. Der Verkaufspreis beträgt mit fester Verpackung Fr. 9.– (plus Porto). Bestellungen sind an das Zentralsekretariat des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz, Schwarztorstrasse 56, Postfach 2259, 3001 Bern, zu richten.
Telefon 031 25 65 81.

Vergleichen und Abwägen – Marktübersicht gewinnen:

Inufa 77 ist dafür das einzig richtige Arbeitsinstrument!

Die neueste Ausgabe des bewährten, weltweit als führend anerkannten Standardwerkes, enthält auf über 450 Seiten alle wichtigen Daten von mehr als 1900 Nutzfahrzeugen. Daten, die für die Kaufentscheidung genau so wichtig sind wie für den täglichen Einsatz.

Bestellschein
Wir bestellen ....Expl. INUFA 77 zum Preis von Fr. 24.– plus Porto.
Adresse:

Einsenden an:
Verlag Vogt-Schild AG, INUFA, 4500 Solothurn 2, oder an jede Buchhandlung.